



PRÉFECTURE DU CANTAL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Bulletin d'information

**Edition du 15 février 2006
Confiant la suppléance des
fonctions de Préfet à M. Joël
MERCIER, sous-Préfet de
Saint-Flour**

PREFECTURE DU CANTAL

PREFECTURE

CABINET

SERVICE DEPARTEMENTAL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

SECRETARIAT GENERAL

bureau de la modernisation et de la coordination

Arrêté préfectoral n° 2006-0219 du 14 février 2006 Chargeant Monsieur Joël MERCIER, Sous-Préfet de Saint-Flour d'assurer la suppléance du Préfet du Cantal

Le Préfet du CANTAL, officier de l'Ordre National du Mérite,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pendant la période comprise entre le vendredi 24 février 2006 et le lundi 27 février 2006 matin, Monsieur Joël MERCIER, Sous-Préfet de SAINT-FLOUR est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du département du CANTAL.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture du Cantal et M. le Sous Préfet de Saint-Flour sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux publics de la préfecture pendant une période de deux mois.

Le Préfet,

signé

Jean François DELAGE

BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES